

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI / M. BRUNO GENZANA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Partenariat culturel : subventions de fonctionnement (3ème répartition) et d'équipement (2ème répartition) aux associations - Soutien à la langue et aux traditions provençales - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2017, conformément au détail énoncé dans les listes annexées au rapport, des subventions, dans le cadre du soutien à la langue et aux traditions provençales, en fonctionnement (3^e répartition).

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

- d'attribuer au titre de l'exercice 2017, conformément au détail énoncé dans les listes annexées au rapport, des subventions, dans le cadre du soutien à la langue et aux traditions provençales, en investissement (2^e répartition).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 204 du budget départemental.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer, pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une convention selon le modèle type prévu à cet effet.

A l'unanimité

Mme MIQUELLY ne prend pas part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée